

R par le s: de Porteflaire
le 22. Juin à Paris 1662.

Monsieur

Suyvant ce que je m'espoy donne l'honneur de vous escrire
par le dernier ord. Je vous enuoye l'extrait de la procedure
Et des aduis des officiers de son Altesse au Bureau de ses
domaiges et finances sur le Suiet de l'ordre de son Altesse
dont la copie nous a esté exhibée par le sieur Sautin iointe
à la lettre que vous lui aués sur ce esuite de la lecture de
laquelle il se peut recueillir clairement qu'on vous auoit
donné aduis que l'on voudroit mettre sur la main sur les droits
Et en disposer comme on voudroit conuenir, ce qui n'estant pas
moins contraire à la voste qu'il est éloigné des Lettres
de ceux qui ont part en l'aduisissement des affaires du domaine
d'Esp. A. Et particulièrement des sieurs qui ont tousiours
esté comme elle sont à l'aduiser d'empescher toute sorte de
diuision des droits iusques à un ordre de pie et Authentique
de son Altesse en prenant pour cet effect toutes les Lettres et
precautions requises et necessaires. Mais, Monsieur, que
vous ne soyez surpris par la que je donne uidez qu'aucun autre
dans

Dans le véritable sens et intention de l'ordre de S. A. mad.
expliqué bien clairement dans votre lettre au sieur Saurin
Je n'ajouterai rien de plus, Monsieur, aux raisons que j'ay
Avancées lors que j'ay porté mon advis dans le Bureau
sur cet affaire elles sont si essentielles et si fort dans l'ordre
Et dans l'obligation d'un Ad. et prieur general de son Altesse
que je ne promets de votre Equité que vous y donniez votre
approbation et que S. A. mad. y remarquera un profond respect
et une parfaite obéissance de tout ce qui regarde le bien du
service de S. A. Et l'exécution de ses Commandemens, ~~le~~
le sieur Saurin ne m'a point dit l'objet de la procédure que
le maître si je n'avois appréhensé de perdre l'ord. j'aurais
Adressé une réplique pour relever sur fait d'usage
Chose qu'on a avancée, contre les preuves évidentes que j'en
ai en main mais j'ay vu que cela se faisoit de son blâme
Et que je pourrai un jour rendre bon et fidèle compte
à S. A. mad. et à ses ministres et à S. A. mesme mon
seigneur et maître quand il sera majeur, de toute
ma conduite et de mes actions dans lesquelles je ne
me proposeroi jamais d'autre but que le bien de son
service et réussirois par effort ce que les autres ne font
qu'espérer que par des fautes apparentes dont on pourra
descouvrir ^{son} motif et le mystère des impressions qu'on
voudroit donner, Je suis avec respect

Monsieur

Votre très humble et très
obéissant serviteur
DE SYLLEUS Ad. et prieur qual.
S. A.

